

commune de Pacy sur Eure

Réfection de la cour de l'école maternelle rue Jules  
Coignard

**PROCEDURE ADAPTEE**

Organisme acheteur : Commune de Pacy sur Eure (27120)  
Tél. 02 32 36 03 27 - Email : mairie@pacy27.fr  
Critères attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés au règlement de la consultation  
Accès au DCE : <https://demat.centraledesmarches.com/7047522>  
Date d'envoi du présent avis : 7 juin 2019  
Date limite de réception des offres : 29 juin 2019 à 12 heures.



## MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

### REGLEMENT DE CONSULTATION

Procédure adaptée ouverte en application  
du Code de la commande publique  
(articles L. 2123-1 et L. 2123-1 1° du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018  
et ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018)

Pouvoir adjudicateur :

Commune de PACY SUR EURE  
Hôtel de ville  
Place René Tomasini  
27120 PACY SUR EURE  
Tél : 02 32 36 03 27

Objet :

---

**PACY SUR EURE  
ECOLE MATERNELLE RUE JULES COIGNARD  
REFECTION DE LA COUR**

---

**DATE ET HEURE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES**

**Samedi 29 juin 2019 à 12 h 00, délai de rigueur**

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

## **1 - Nom, adresse, numéro de téléphone, numéro de télécopieur, adresse électronique de l'acheteur public**

Ville nouvelle de Pacy sur Eure – Place René Tomasini 27120 PACY SUR EURE  
Tél : 02 32 36 03 27 – Fax : 02 32 36 93 19  
adresse internet : [www.ville-pacy-sur-eure.fr](http://www.ville-pacy-sur-eure.fr) adresse email : [mairie@pacy27.fr](mailto:mairie@pacy27.fr)

## **2 - Mode de passation choisi – visite des lieux**

Mode de passation :

Marché à procédure adaptée ouverte selon le code de la commande publique (ordonnance 2018-1074 et décret 2018-1075) applicable au 1er avril 2019.

Le dossier de consultation est téléchargeable sur la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante le site internet de la ville :

<https://demat.centraledesmarches.com/7047522>

ainsi que sur le site internet de la commune à l'adresse suivante :

[www.ville-pacy-sur-eure.fr](http://www.ville-pacy-sur-eure.fr)

Visite des lieux :

### **Une visite des lieux est obligatoire.**

Les candidats devront impérativement se rendre sur place afin de pouvoir juger de l'étendue des prestations qui leur sont demandées et des contraintes du site.

Les candidats devront signer l'attestation de visite jointe au dossier de consultation, et la remettre dans leur offre.

Une offre qui ne comporterait pas d'attestation de visite sera déclarée irrégulière.

## **3 - Forme du marché**

Il s'agit d'un marché de travaux pour un lot unique.

## **4 – Lieu d'exécution des travaux**

Les prestations objet du présent marché seront exécutées :  
école maternelle rue Jules Coignard à Pacy sur Eure.

## **5 - Objet du marché**

Les prestations objet de la présente consultation concernent la réfection de la cour.

## **6 - Durée d'exécution du marché**

Le délai d'exécution est fixé à 1 mois à compter de la date de commencement des travaux

mentionnée à l'ordre de service notifié à l'entreprise. Il n'est pas prévu de période de préparation de chantier. **Les travaux seront à réaliser avant la prochaine rentrée scolaire 2018-2019.**

## **7 - Variantes**

Les variantes ne sont pas autorisées. Aucune option ne figure dans les documents de la consultation.

## **8 - Modalités de transmission et de réception des offres - Langue utilisée**

**La transmission électronique des candidatures et des offres s'impose pour tous les acheteurs depuis le 01/10/2018 via un profil d'acheteur pour tous les marchés de montant supérieur à 25 000 € sauf cas exceptionnels visés à l'article R.2132-12 du code de la commande publique**

Les conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres qui suivent s'imposent aux candidats.

Toute remise sous une autre forme que celle imposée au présent règlement de la consultation entraînera l'irrégularité de l'offre. Dans cette hypothèse, le pouvoir adjudicateur pourra néanmoins s'il le souhaite demander aux candidats concernés de régulariser leur offre.

Si le candidat adresse plusieurs offres différentes sous forme dématérialisée, seule la dernière offre reçue, dans les conditions du présent règlement, sera examinée.

Les candidatures et les offres devront être transmises avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation. L'heure limite retenue pour la réception de la candidature et de l'offre correspondra au dernier octet reçu.

Les candidatures et les offres parvenues après cette date et heure limites seront éliminées sans avoir été lues et le candidat en sera informé.

Les offres devront être rédigées en français, et seront transmises sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicataire à l'adresse suivante :

<https://demat.centraledesmarches.com/7047522>

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats .

La commune de Pacy sur Eure, maître d'ouvrage se réserve le droit de modifier le contenu du cahier des charges au plus tard 10 jours avant la date de remise des offres. Le candidat est tenu de maintenir son offre pendant un délai 120 jours.

Elles devront être remises pour le **samedi 29 juin 2019 à 12 h 00, délai de rigueur**

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique,
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Mairie de Pacy sur Eure, Place René Tomasini 27120 PACY SUR EURE Offre pour : Réfection de la cour de l'école maternelle rue Jules Coignard Candidat : .....
--

Après attribution, le candidat sera informé que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

## 9 – Documents et Justificatifs à produire

### A – Justificatifs candidature :

#### Dossier de candidature

Pièces à produire telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3, R. 2143-4, R.2143-11 et R. 2143-12 du Code la commande publique :

- Situation juridique :
- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants (formulaire DC1) disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics ou l'équivalent
- Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (formulaire DC2) disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics ou l'équivalent
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
- Etat annuel des certificats délivrés par les organismes compétents (situation sociale et fiscale) ou formulaire type Noti 2 (ancien formulaire DC7)
- Attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle à jour à la date d'établissement des offres par les candidats
- Attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions aux articles L.324-9
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner (cf. annexe 1 au présent règlement de consultation)

- Capacité économique et financière :

- Le candidat devra fournir une note de présentation décrivant le chiffre d'affaire global pour les trois dernières années pour la réalisation de prestations de même nature, à défaut tout autre document que le candidat souhaiterait produire pour témoigner de ses garanties financières.

- Extrait Kbis

- RIB

- Capacité technique et professionnelle :

- Présentation des moyens humains, matériels et techniques dont le candidat dispose pour l'exécution des travaux

- Présentation d'une liste des principales références comparables à celle des travaux à réaliser, la date et les destinataires publics

## **B - Un projet de marché comprenant :**

- l'acte d'engagement et le cahier des clauses particulières valant document unique
- le bordereau des prix unitaires – détail estimatif,
- le mémoire technique faisant mention des capacités techniques à réaliser les travaux (moyens humains, matériels de chantier), et du délai d'exécution exprimé en jours,
- l'attestation de visite signée par le représentant de la commune.

Le document unique valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Particulières constitue une pièce intégrante du marché. Il ne doit être en aucun cas modifié par les candidats.

Chaque document décrit ci-dessus devra être remis daté et signé par la personne habilitée à engager la société.

En cas d'absence d'un ou plusieurs documents liés à l'offre, les offres incomplètes seront considérées comme irrégulières au sens des articles R.2152-1 et R.2152-2 du code de la commande publique et malgré d'éventuelles demandes de régularisation du pouvoir adjudicateur.

## **10 - Jugement des offres**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L. 2152-1 à L. 2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

### **Seront éliminées :**

- Les candidatures des opérateurs économiques qui font l'objet d'une interdiction de soumissionner en application des articles L2141-1 à L.2141-5 du code de la commande publique,
- Les candidatures des opérateurs économiques n'ayant pas fourni l'ensemble des pièces mentionnées dans le présent règlement de la consultation malgré d'éventuelles demandes de régularisation du pouvoir adjudicateur,
- Les candidats ne disposant pas des effectifs et/ou des moyens matériels suffisants pour l'exécution du marché et/ou ne démontrant pas un savoir-faire en adéquation avec les

caractéristiques et la nature des prestations à réaliser.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie en fonction des critères de jugement ci-dessous énoncés et hiérarchisés :

Coefficients	Critères de jugement des offres
60	Prix des prestations
40	Valeur technique

**Prix de la prestation**, sur la base du document intitulé « Bordereau des Prix Unitaires – Détail Estimatif » qui permettra de classer les offres pondéré à 60 %, notée de 0 à 5

la notation sera effectuée en application de la formule suivante :

$N = (P1/P2) \times 5$  dans laquelle :  
N = note attribuée ;  
P1 = prix proposé le plus bas  
P2 = prix proposé par le candidat.

**Valeur technique**, sur la base du mémoire technique qui permettra de classer les offres pondérées à 40 %, notée de 0 à 5, selon les sous-critères suivants :

- moyens matériels et humains affectés aux travaux
- délai de réalisation des travaux exprimé en jours

les deux sous-critères seront notés en application de ce qui suit :

moyens matériels et humains affectés aux travaux : note sur 2 points

2 points : satisfaisant, 1 point : insuffisant, 0 point : absence de réponse

délai d'exécution des travaux : note sur 3 points

La notation sera effectuée en application de la formule suivante :

$T = (T1/PT2) \times 3$  dans laquelle :  
N = note attribuée  
T1 = délai exprimé en jours proposé le plus court  
T2 = délai exprimé en jours proposé par le candidat.

Le candidat ayant obtenu la meilleure note sur 5 points après application des coefficients de pondération des critères prix et valeur technique, à l'issue du classement se verra attribuer le marché.

Sur la base des critères ci-dessus énoncés et après examen des offres, le pouvoir adjudicateur pourra engager si nécessaire les discussions et/ou négociations qui lui paraissent utiles avec le ou les candidats ayant présenté l'(les) offre(s) la ou les plus intéressantes et retient une offre à titre provisoire.

Les discussions et ou négociations pourront porter sur tout élément du dossier de

consultation sans toutefois dénaturer l'objet de la consultation. A l'issue les candidats, ayant pris part aux discussions et ou négociations, remettent leur offre ultime.

#### Vérification de la régularité fiscale et sociale du candidat :

A l'issue de la procédure, le candidat à qui, le groupe de travail marché public constitué pour cette opération envisage d'attribuer le marché devra fournir, s'il ne les a pas déjà fournies, dans un délai de dix (10) jours à compter de la demande du pouvoir adjudicataire :

- les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique

Si le candidat retenu ne peut produire ces documents dans le délai ci-dessus, son offre sera rejetée.

A défaut de production des documents demandés dans les délais impartis, l'offre du candidat initialement retenu sera rejetée.

Conformément à l'article R.2144-7 du code de la commande publique, le marché sera attribué au candidat dont l'offre est classée immédiatement après la sienne. Ce candidat sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.

#### **11 - Contenu du dossier de la consultation à fournir au candidat par l'acheteur public**

- Le présent règlement de consultation
- Le document valant acte d'engagement et cahier des clauses particulières (AE/CCP),
- Le bordereau des prix unitaires – détail estimatif,
- Le cadre de mémoire technique faisant mention des capacités techniques à réaliser les travaux (moyens humains, matériels de chantiers), et du délai d'exécution des travaux exprimé en jours
- l'attestation de visite
- Vue aérienne du site
- Photographies du site

#### **12 - Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires d'ordre technique et/ou administratif :

Les candidats devront transmettre impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil acheteur du pouvoir adjudicataire, dont l'adresse URL est la suivante :

<https://demat.centraledesmarches.com/7047522>

Les opérateurs économiques souhaitant obtenir des renseignements complémentaires nécessaires au cours de leur étude devront faire parvenir leur demande au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite de remise des offres.

Une réponse sera alors adressée à toutes les sociétés ayant retiré le dossier de consultation des entreprises ou ayant téléchargé après identification 6 jours au plus tard



avant la date limite des offres.

Les documents de la consultation sont communiqués aux candidats dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.

### **13 – TRIBUNAL ADMINISTRATIF TERRITORIALEMENT COMPETENT**

En cas de litige, la loi française est seule applicable.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Rouen 53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen

Tél. 02 32 08 12 70 – Télécopie : 02 32 08 12 71

Courriel : [greffe.ta-rouen@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rouen@juradm.fr)

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).

Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

## ANNEXE 1 - DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) : .....  
Agissant en qualité de : .....  
Déclare sur l'honneur,  
Que l'entreprise (Nom et adresse) : .....  
Inscrite au registre du commerce et/ou registre des métiers sous le numéro.....

→ N'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2145-5 du code de la commande publique et en conséquence :

• N'a pas fait l'objet d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues :

- Aux articles 222-34 à 222-40, 313-1, 313-3, 314-1, 324-1, 324-5, 324-6, 421-1 à 421-2-4, 421-5, 432-10, 432-11, 432-12 à 432-16, 433-1, 433-2, 434-9, 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 à 445-2-1 ou 450-1 du code pénal,
- Aux articles 1741 à 1743, 1746 ou 1747 du code général des impôts,
- Aux articles 225-4-1 et 225-4-7 du code pénal,
- Ou pour recel de telles infractions,
- Ainsi que pour les infractions équivalentes prévues par la législation d'un autre Etat membre de l'Union européenne.

• A souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale ou sociale et a acquitté les impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales exigibles dont la liste est fixée par voie réglementaire

• N'est pas en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L.640-1 du Code du commerce ou de faillite personnelle ou d'une interdiction de gérer au sens des articles L. 653-1 à L. 653-8 ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger

• N'est pas en état de redressement judiciaire au sens de l'article L.631-1 du code de commerce ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ou justifie d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché

• N'a pas été sanctionnée pour méconnaissance des obligations prévues aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail ou condamnée au titre de l'article L. 1146-1 du même code ou de l'article 225-1 du code pénal

• A, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la procédure de passation du marché public, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2242-5 du code du travail

• N'a pas été condamnée au titre du 5° de l'article 131-39 du code pénal ou, en cas de personne physique, n'a pas été condamnée à une peine d'exclusion des marchés publics

• Ne fait pas l'objet d'une mesure d'exclusion des contrats administratifs en vertu d'une décision administrative prise en application de l'article L.8272-4 du code du travail

→ Est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

→ N'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique

Fait à .....

Le .....

Cachet et Signature



## **MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX**

### **DOCUMENT UNIQUE VALANT ACTE D'ENGAGEMENT ET CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES (AE / CCP)**

Procédure adaptée ouverte en application  
du Code de la commande publique  
(articles L. 2123-1 et L. 2123-1- 1° du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018  
et ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018)

**Pouvoir adjudicataire :**

**COMMUNE DE PACY SUR EURE**

Hôtel de ville - Place René Tomasini 27120 PACY SUR EURE

Tel : 02 32 36 07 27 Mail : [mairie@pacy27.fr](mailto:mairie@pacy27.fr)

---

### **PACY SUR EURE ECOLE MATERNELLE RUE JULES COIGNARD REFECTION DE LA COUR**

---

**Marché référencé : 2019-06**

**Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R. 2191-60 et R. 2391-28 du code de la commande publique :**

Monsieur le Maire de Pacy sur Eure

**Ordonnateur :**

Monsieur le Maire de Pacy sur Eure

**Comptable public assignataire des paiements :**

Monsieur le Trésorier de PACY SUR EURE

**Date de la délibération autorisant la personne publique à signer le marché :**

**Date de notification :**

Entre les soussignés :

**POUVOIR ADJUDICATAIRE**

La Commune de Pacy sur Eure, représentée par Monsieur le maire, Jean-Jacques CHOLET, mairie de Pacy sur Eure - Place René Tomasini 27120 Pacy sur Eure

**D'une Part,**

**Et,**

**CONTRACTANT(S)**

*(cocher la case appropriée)*

**Le contractant unique, soussigné :**

- M./Mme..... contractant personnellement
- La société.....  
RCS n° .....
- Représentée par..... dûment habilité(e)  
adresse .....
  
- code NAF .....N° SIRET..... TVA intracommunautaire.....

**Les cocontractants soussignés, engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après groupées :**

- solidaires les unes des autres

**1<sup>er</sup> cotraitant :**

- M./Mme..... contractant personnellement
- La société.....  
RCS n° .....
- Représentée par..... dûment habilité(e)  
adresse .....
  
- code NAF .....N° SIRET..... TVA intracommunautaire.....

**2<sup>ème</sup> cotraitant :**

- M./Mme..... contractant personnellement
- La société.....  
RCS n° .....
- Représentée par..... dûment habilité(e)  
adresse .....
  
- code NAF .....N° SIRET..... TVA intracommunautaire.....

Le groupement, pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché, est représenté par .....  
dûment mandaté à cet effet conformément à la convention de mandat.

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.

Le contractant unique ou les contractants, après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives générales et des documents qui y sont mentionnés.

## **IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :**

### **Article 1 : ENGAGEMENT**

Le titulaire s'engage à exécuter les prestations aux conditions stipulées par le présent marché.

### **Article 2 : OBJET DU MARCHÉ**

Le présent marché a pour objet la réfection de la cour de l'école maternelle rue Jules Coignard à Pacy sur Eure.

### **Article 3 : DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION**

Lot unique.

### **Article 4 : PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ**

Les pièces constitutives du marché comprennent, par ordre de priorité :

- Le présent document valant acte d'engagement et cahier des clauses particulières (AE/CCP),
- Le bordereau des prix unitaires – détail estimatif,
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicable aux marchés publics de travaux, tel qu'approuvé par l'arrêté du 08 septembre 2009,
- le mémoire technique faisant mention des capacités techniques à réaliser les travaux (moyens humains, matériels de chantier), et du délai d'exécution des travaux exprimé en jours
- l'attestation de visite

### **Article 5 : DESCRIPTIF DES PRESTATIONS**

#### 5.1 Précautions particulières

L'Entrepreneur prendra toutes les dispositions qui sont en son pouvoir pour limiter les nuisances, tant pour les riverains que pour les services d'urgence.

L'Entrepreneur veillera à ce que toutes mesures soient présentes pour limiter les risques aux usagers.

Il veillera également à la bonne tenue du chantier en matière d'hygiène et de sécurité.



## **Article 8 : DUREE DE VALIDITE DE L'OFFRE - MONTANT DU MARCHE**

Le présent engagement ne vaut que si l'acceptation de l'offre est notifiée au contractant dans un délai de 120 jours qui court à compter de la date limite de l'offre.

Les travaux sont rémunérés par application aux quantités réellement exécutées au bordereau des prix unitaires – détail estimatif.

Le prix global résulte du bordereau des prix unitaires – détail estimatif (valeur juin 2019):

Montant global hors TVA : Euros.....(en chiffres)

TVA au taux de 20,00% : Euros.....(en chiffres)

Montant TVA incluse : Euros.....(en chiffres)

Soit (en lettres).....Euros TTC

## **Article 9 : FORME ET CONTENU DES PRIX**

Le prix est ferme et définitif, non actualisable et non révisable.

## **Article 10 : MODE ET MODALITÉS DE PAIEMENT**

Le marché sera financé par fonds propres de la commune.

Le mode de règlement utilisé est le virement bancaire après mandat administratif.

Le paiement sera effectué dans un délai de 30 jours à compter de la réception des demandes de paiement par la :

Mairie de Pacy sur Eure – place René Tomasini 27120 PACY SUR EURE

Les demandes de paiement seront présentées selon les conditions prévues à l'article 13.1 du CCAG-Travaux et seront établies en un original

### **Dispositions applicables en matière de facturation électronique :**

Outre les mentions légales, les factures électroniques transmises par le titulaire et le(s) sous-traitant(s) admis au paiement direct comportent les mentions suivantes :

- 1° La date d'émission de la facture,
- 2° La désignation de l'émetteur et du destinataire de la facture,
- 3° Le numéro unique basé sur une séquence chronologique et continue établie par l'émetteur de la facture, la numérotation pouvant être établie dans ces conditions sur une ou plusieurs séries,
- 4° En cas de contrat exécuté au moyen de bons de commande, le numéro du bon de commande ou, dans les autres cas, le numéro de l'engagement généré par le système d'information financière et comptable de l'entité publique,
- 5° Le code d'identification du service en charge du paiement,
- 6° La date de livraison des fournitures ou d'exécution des services ou des travaux,
- 7° La quantité et la dénomination précise des produits livrés, des prestations et travaux réalisés,
- 8° Le prix unitaire hors taxes des produits livrés, des prestations et travaux réalisés ou, lorsqu'il y a lieu, leur prix forfaitaire,

- 9° Le montant total hors taxes et le montant de la taxe à payer, ainsi que la répartition de ces montants par taux de taxe sur la valeur ajoutée, ou, le cas échéant, le bénéfice d'une exonération,  
10° Le cas échéant, les modalités particulières de règlement,  
11° Le cas échéant, les renseignements relatifs aux déductions ou versements complémentaires.

Elles comportent également le numéro d'identité de l'émetteur (ou à défaut, son identifiant) et celui du destinataire de la facture.

Le dépôt, la transmission et la réception des factures électroniques sont effectués exclusivement sur le portail de facturation Chorus Pro. Lorsqu'une facture est transmise en dehors de ce portail, la personne publique peut la rejeter après avoir rappelé cette obligation à l'émetteur et l'avoir invité à s'y conformer.

La date de réception d'une demande de paiement transmise par voie électronique correspond à la date de notification du message électronique informant l'acheteur de la mise à disposition de la facture sur le portail de facturation (ou, le cas échéant, à la date d'horodatage de la facture par le système d'information budgétaire et comptable de l'État pour une facture transmise par échange de données informatisé).

En cas de retard de paiement, le titulaire a droit au versement d'intérêts moratoires, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

Le comptable assignataire des paiements est : **Monsieur le Trésorier municipal de Pacy sur Eure**  
La commune se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit des comptes suivants en euros (*joindre un RIB*) :

Compte ouvert au nom de :

Désignation du compte à créditer :

Établissement :

Agence :

Adresse :

N° du compte :

Code Banque

Code guichet

Clé RIB



## **Article 11 : PÉNALITÉS DE RETARD**

Les pénalités de retard seront calculées conformément au CCAG applicable aux marchés publics de travaux.

## **Article 12 : RESILIATION**

Il est fait application du CCAG applicable aux marchés publics de travaux.

## **Article 13 : DÉROGATIONS AU CCAG**

Néant.

## **ENGAGEMENT DU CANDIDAT**

---

---

Fait à ....., en un seul exemplaire original, le .....

Le Titulaire,

*(Nom, qualité, signature et cachet)*



## **ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR**

---

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement,

Fait à Pacy sur Eure, le.....

**Le Maire,**

**Jean-Jacques CHOLET**

## **DATE D'EFFET DU MARCHÉ**

---

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché signé,

Ou remis contre récépissé,

Le .....

**Par le titulaire destinataire**



**Commune de PACY-SUR-EURE**  
**rue Jules Coignard**  
**Réfection de la cour de l'école maternelle**

**BORDEREAU des PRIX UNITAIRES - DETAIL ESTIMATIF**

N° Prix	NATURE DES TRAVAUX	Unités	PU HT	QUANTITES	DEPENSES HT
<b>A -</b>	<b>Réfection et construction de trottoirs et d'entrées</b>				
A1	Reprise de revêtement existant : sciage des bords à la disqueuse, décroutage ou scarification de la forme existante compris évacuation des matériaux à la décharge de l'entrepreneur, fourniture et mise en œuvre de grave 0/31,5 pour mise à niveau compris réglage et compactage. <u>Le mètre carré :</u>	m <sup>2</sup>		860,00	- €
A2	Confection d'une imprégnation à l'émulsion de bitume dosée à 65 % à raison de 1,5 Kg de liant actif au m2 compris gravillonnage quartz 4/6, compris protection des façades et ouvrages <u>Le mètre carré :</u>	m <sup>2</sup>		860,00	- €
A3	Fourniture, transport et mise en œuvre à la main d'enrobés compris réglage et compactage.				
A3a	Enrobés rouges 0/6 sur 4 cm d'épaisseur <u>Le mètre carré :</u>	m <sup>2</sup>		630,00	- €
A3b	Enrobés noirs 0/10 sur 5 cm d'épaisseur <u>le mètre carré :</u>	m <sup>2</sup>		230,00	- €
A4	Démolition de surface en béton y compris évacuation des débris à la décharge de l'entrepreneur. <u>Le mètre carré :</u>	m <sup>2</sup>		2,00	- €
<b>B -</b>	<b>Travaux de bordures et caniveaux</b>				
B1	Terrassement pour pose de bordures et caniveaux (hors dépose de bordures et caniveaux) compris réglage et compactage de la forme, fourniture, transport et mise en œuvre de grave 0/60 sur 15 cm en couche de fondation compris réglage et compactage. <u>Le mètre linéaire :</u>	ml		5,00	- €
B2	Fourniture et pose de bordures et caniveaux sur semelle et dossier béton de 0,10 m d'épaisseur compris confection des joints au mortier de ciment, découpage soigné des éléments de 1 m dans les courbes et toutes sujétions				
a)	Bordures T2 en béton de basalte dans la masse <u>Le mètre linéaire :</u>	ml		5,00	- €
b)	Caniveaux CS2 béton <u>Le mètre linéaire :</u>	ml		5,00	- €
B3	Fourniture et pose de bordurettes P1 béton sur semelle béton de 0,10m d'épaisseur compris épaulement et confection des joints au mortier de ciment, découpage soigné des éléments de 1 m dans les courbes et toutes sujétions <u>Le mètre linéaire :</u>	ml		10,00	- €

N° Prix	NATURE DES TRAVAUX	Unités	PU HT	QUANTITES	DEPENSES HT
<b>C -</b>	<b>Travaux d'éléments de voirie</b>				
C1	Mise à niveau de regards et tampons divers comprenant le descellement du cadre et du tampon, la démolition de maçonnerie, la fourniture et la pose d'une rehausse pour arasement, le scellement du cadre à la côte y/c raccordement de chaussée et toutes sujétions				
a)	- Boites de branchement d'assainissement E.U. L'unité :	u		2,00	- €
b)	- Tampon d'assainissement EU ou EP L'unité :	u		1,00	- €
TOTAL HT					- €
TVA 20%					- €
(valeur juin 2019) TOTAL TTC					- €

à Pacy sur Eure, le

Complété par l'Entrepreneur soussigné ,  
à le,

J.J. CHOLET



## **MEMOIRE TECHNIQUE**

**Marché public passé selon la procédure adaptée ouverte  
en application du Code de la commande publique  
(articles L. 2123-1 et L. 2123-1 1° du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018  
et ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018)**

**Personne publique :**

**Commune de Pacy sur Eure  
Arrondissement des Andelys  
Mairie de Pacy sur Eure**

**27120 PACY SUR EURE**

**Objet de la consultation :**

---

**PACY SUR EURE  
ECOLE MATERNELLE RUE JULES COIGNARD  
REFECTION DE LA COUR**

---

PACY SUR EURE  
ECOLE MATERNELLE RUE JULES COIGNARD  
REFECTION DE LA COUR

**MEMOIRE TECHNIQUE**

**1) moyens matériels et humains affectés aux travaux**

description des moyens matériels (à compléter) :

- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 

description des moyens humains (à compléter) :

- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 

**2) délai d'exécution du chantier**

délai d'exécution des travaux exprimé en jours (à compléter) :

→ durée du chantier : ..... jours  
→ repli des matériels et nettoyage du chantier : ..... jour(s)

total du délai d'exécution : ..... jours

date et signature du candidat :



## ATTESTATION DE VISITE

**Commune de Pacy sur Eure  
Arrondissement des Andelys**

**Mairie de Pacy sur Eure  
Place René Tomasini  
27120 PACY SUR EURE**

**Objet de la consultation :**

**PACY SUR EURE  
ECOLE MATERNELLE RUE JULES COIGNARD  
REFECTION DE LA COUR**

Je soussigné(e).....,

Agissant au nom et pour le compte de la société :.....

Adresse : .....

Atteste avoir procédé, conformément à l'article 2 du règlement de consultation applicable au marché de travaux cité en objet, à la visite préalable de l'école maternelle rue Jules Coignard concernée par la réfection de la cour.

Nom et signature du représentant de l'entreprise

à Pacy sur Eure, le .....

---

**ATTESTATION DE VISITE – Version 1**

Pacy sur Eure, rue Jules Coignard  
Réfection de la cour de l'école maternelle



## **VUE AERIENNE DU SITE**

**Commune de Pacy sur Eure  
Arrondissement des Andelys**

**Mairie de Pacy sur Eure  
Place René Tomasini  
27120 PACY SUR EURE**

**Objet de la consultation :**

---

**PACY SUR EURE  
ECOLE MATERNELLE RUE JULES COIGNARD  
REFECTION DE LA COUR**

---





---

**VUE AERIENNE DU SITE**

PACY SUR EURE, rue Jules Coignard – Réfection de la cour de l'école maternelle



## **PHOTOGRAPHIES DU SITE**

**Marché public passé selon la procédure adaptée ouverte  
en application du Code de la commande publique  
(articles L. 2123-1 et L. 2123-1 1° du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018  
et ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018)**

**Personne publique :**

**Commune de Pacy sur Eure  
Arrondissement des Andelys  
Mairie de Pacy sur Eure**

**27120 PACY SUR EURE**

**Objet de la consultation :**

---

**PACY SUR EURE  
ECOLE MATERNELLE RUE JULES COIGNARD  
REFECTION DE LA COUR**

---

### **PHOTOGRAPHIES**

Pacy sur Eure, rue Jules Coignard  
Réfection de la cour de l'école maternelle



---

**PHOTOGRAPHIES DU SITE**  
Pacy sur Eure, rue Jules Coignard  
Réfection de la cour de l'école maternelle